

Objet : Rapport annuel sur le parc Lansdowne 2024

Dossier : ACS2025-CRM-OCM-0001

Rapport présenté au Comité des finances et des services organisationnels

le 4 février 2025

et au Conseil le 12 février 2025

Soumis le 24 janvier 2025 par Wendy Stephanson, Directrice municipale

Personne-ressource : Steve Box, Directeur, Bureau de la directrice municipale

613-580-2424, poste 24200, Steve.Box@ottawa.ca

Quartier : À l'échelle de la ville

Subject: 2024 Lansdowne Annual Report

File Number: ACS2025-CRM-OCM-0001

Report to Finance and Corporate Services Committee on 4 February 2025

and Council 12 February 2025

Submitted on January 24, 2025 by Wendy Stephanson, City Manager

Contact Person: Steve Box, Director, City Manager's Office

613-580-2424 ext 24200, Steve.Box@ottawa.ca

Ward: Citywide

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des finances et des services organisationnels recommande au Conseil municipal de recevoir le rapport d'étape suivant concernant le Plan de partenariat du parc Lansdowne.

- 1. Le compte rendu de la directrice municipale faisant le point sur les pouvoirs délégués qui ont été exercés du 10 novembre 2023 à ce jour par elle-même, l'avocat général et le trésorier municipal en vertu des conventions juridiques conclues et signées à l'égard du Plan de partenariat du parc Lansdowne.**

2. **Le compte rendu de la directrice municipale faisant le point sur l'assemblée tenue le 20 août 2024 par la société en commandite principale responsable du parc Lansdowne et les assemblées tenues par les parties visées par les conventions unanimes des actionnaires.**
3. **Le compte rendu figurant dans le présent rapport sur les activités du Partenariat public-privé Lansdowne dont il est question dans la section 11 du rapport intitulé Bilan annuel de l'approvisionnement pour 2023 ([ACS2024-FCS-PRO-0001](#)).**

REPORT RECOMMENDATIONS

That the Finance and Corporate Services Committee recommend that Council receive the following status update report related to the Lansdowne Partnership Plan.

1. **The update from the City Manager outlining the delegated authority exercised from November 10, 2023 to date by the City Manager in consultation with the City Solicitor and the City Treasurer, under the finalized and executed Lansdowne Partnership Plan Legal Agreements.**
2. **The update from the City Manager on the August 20, 2024 Lansdowne Master Partnership Meeting and Meetings Amongst Parties to the Unanimous Shareholder Agreements.**
3. **The status update outlined in this report regarding the operations of the Lansdowne Public-Private Partnership as referenced in Section 11 of the 2023 Procurement Year in Review report ([ACS2024-FCS-PRO-0001](#)).**

RÉSUMÉ

Le Rapport annuel sur le parc Lansdowne 2024 présente les mises à jour financières et opérationnelles du Plan de partenariat du parc Lansdowne (PPPL), une collaboration entre la Ville d'Ottawa et l'Ottawa Sports and Entertainment Group (OSEG). Parmi les faits saillants, mentionnons l'augmentation des revenus (59,5 millions de dollars, soit une hausse de 4 %), la location complète des locaux commerciaux et l'augmentation du nombre d'événements. Malgré des gains opérationnels, le partenariat continue d'enregistrer des pertes financières nettes, ce qui démontre la nécessité d'apporter des améliorations stratégiques pour en assurer la viabilité à long terme. La programmation des parcs urbains de la Ville a attiré un grand nombre de visiteurs, ce qui a permis de générer des revenus et d'impliquer la communauté. Les améliorations prévues, telles

que la réfection du toit du pavillon Aberdeen et les aménagements de Lansdowne 2.0, joueront un rôle essentiel dans la revitalisation du site.

Section 1 : Synthèse des pouvoirs délégués

Depuis le 10 novembre 2023, date à laquelle le personnel de la Ville a rendu compte pour la dernière fois de l'exercice des pouvoirs délégués dans le rapport annuel du Plan de partenariat du parc Lansdowne ([ACS2023-CMR-OCM-0010](#)), la directrice municipale les a exercés à dix reprises en vertu des conventions relatives au Plan de partenariat du parc. Comme il est décrit dans la section 2 ci-dessous, lors de la réunion de la Société en commandite principale du 20 août 2024, la directrice municipale a approuvé avec l'Ottawa Sports and Entertainment Group (OSEG) les états financiers de la Société en commandite principale du parc Lansdowne et des sociétés en commandite qui la composent et a nommé KPMG en tant que vérificateur de la Société en commandite principale. Comme nous le verrons plus en détail ci-dessous, le 21 novembre 2024, la directrice municipale a signé deux conventions de prise en charge au nom de la Ville, à savoir la Convention de prise en charge de la Convention du plan du Projet de réaménagement du parc Lansdowne de Lansgreen Investments LP (la « Convention de prise en charge de la CPPRPL de Lansgreen ») et la Convention de prise en charge de la Convention de la société en commandite principale de Lansgreen Investments LP (la « Convention de prise en charge de la CSCSP de Lansgreen »). Le 20 janvier 2025, la directrice municipale a signé deux autres conventions de prise en charge au nom de la Ville, à savoir la Convention de prise en charge de la Convention du plan du Projet de réaménagement du parc Lansdowne du Trinity Sports and Entertainment Group Partnership (la « Convention de prise en charge de la CPPRPL de Trinity ») et la Convention de prise en charge de la Convention de la société en commandite principale du Trinity Sports and Entertainment Group Partnership (la « Convention de prise en charge de la CSCSP de Trinity »).

Section 2 : Rapport sur l'assemblée de la Société en commandite principale du parc Lansdowne du 20 août 2024 et l'assemblée des parties aux conventions unanimes des actionnaires

Dans le cadre du Plan de partenariat du parc Lansdowne, on a constitué la Société en commandite principale, dont la Ville et l'Ottawa Sports and Entertainment Group (OSEG) sont les associés commanditaires et dont Lansdowne Master GP Inc. est l'associé commandité.

La Convention de la Société en commandite principale, conclue le 12 octobre 2012, prévoyait que l'exercice financier corresponde à l'année civile; toutefois, la clôture de

l'exercice financier a été décalée au 31 mars chaque année à partir de 2019. La convention prévoyait aussi que l'associé commandité doive préparer les états financiers vérifiés de chaque exercice financier ainsi qu'un état des résultats et un bilan non vérifiés à la fin de chaque trimestre de l'exercice.

L'assemblée du 20 août 2024 des parties membres de la Société en commandite principale du parc Lansdowne a essentiellement porté sur les résultats financiers pour la période se terminant le 31 mars 2024.

L'assemblée a également porté sur le budget d'exploitation de 2024-2025 et sur l'état des flux de trésorerie mensuels de même que sur les projections pro forma révisées pour le système financier fermé (structure en cascade en vertu du PPPL). Les liquidités et l'exposition au risque de l'organisation continueront à faire l'objet d'un contrôle annuel par les vérificateurs du PPPL, comme il est indiqué dans les notes aux états financiers consolidés du PPPL. Les travaux concernant Lansdowne 2.0 avanceront également conformément au processus établi par le Conseil municipal.

La deuxième assemblée, soit l'assemblée annuelle des parties aux conventions unanimes des actionnaires du PPPL, s'est enchaînée aussitôt après la levée de la première assemblée évoquée ci-dessus et a consisté à tenir une série de « sous-assemblée » se rapportant à chacun des associés commanditaires des volets du projet, à savoir : 1) le stade; 2) le commerce de détail; 3) l'équipe de la Ligue canadienne de football (LCF); et 4) l'équipe de hockey des 67 d'Ottawa; y ont également participé, les parties à la convention unanime des actionnaires de chacune des sociétés commanditaires des volets du projet.

En tout, six décisions ont été adoptées par la Ville et l'OSEG pendant ces deux assemblées. Ces décisions concernaient l'adoption et l'approbation des états financiers vérifiés de la Société en commandite principale du parc Lansdowne pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024, l'adoption et l'approbation des états financiers des quatre sociétés en commandite des volets du projet et la reconduction du mandat de KPMG en tant que vérificateur de la Société en commandite principale.

Section 3 : Mise à jour sur les activités du Partenariat public-privé du parc Lansdowne

Aperçu de la mise à jour de l'OSEG

La présente mise à jour couvre l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 de la Société en commandite principale du parc Lansdowne (la « société en

commandite »), qui réunit l'Ottawa Sports and Entertainment Group (OSEG) et la Ville d'Ottawa.

L'exercice financier 2023-2024 a été fructueux pour la Place TD avec un total de 180 événements comparativement 170 au cours de l'exercice financier 2022-2023. Les résultats financiers ont été affectés par les performances du ROUGE et NOIR d'Ottawa, qui a raté les séries éliminatoires pour la 4e saison consécutive. Toutefois, les quelque 350 000 pieds carrés de locaux commerciaux et de bureaux louables de Lansdowne ont terminé l'exercice 2023-2024 avec un taux de location de 100 %, comparativement à 96 % au cours de l'exercice précédent, et les revenus du stationnement ont retrouvé leur niveau d'avant la pandémie, avec une augmentation de 27 % par rapport à l'année précédente.

La Société a généré des revenus de 59,5 millions de dollars, soit une augmentation de 2,3 millions de dollars ou 4 % par rapport aux revenus de l'exercice 2022-2023. Le total des dépenses de fonctionnement de 54,2 millions de dollars ne représente qu'une augmentation de 0,6 million de dollars, soit 1 %, par rapport à l'exercice 2022-2023. Le revenu net d'exploitation pour l'exercice 2023-2024 s'élève à 5,2 millions de dollars, soit une augmentation de 1,7 million de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Après les amortissements hors décaissement, les intérêts et les coûts d'emprunt, la perte nette récurrente de la Société en commandite s'élève à (9,2 millions de dollars), soit une légère baisse de 0,1 million de dollars par rapport à la perte nette de (9,1 millions de dollars) de l'exercice 2022-2023 et un écart favorable de 0,5 million de dollars par rapport au budget.

Les projections pro forma pour 2024-2025 réévaluent le rendement financier de la Société jusqu'à la fin de sa vie. Elles ont été mises à jour pour refléter les résultats réels de l'exercice 2023-2024 et le budget de 2024-2025. Cette mise à jour se traduit par une réduction des distributions dans les projections pro forma sur 40 ans de 4,6 millions de dollars ou 1,7 %.

Aperçu de la programmation de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations

La présente section traite de l'exploitation par la Ville du parc urbain de Lansdowne et de ses ententes de partenariat avec l'OSEG pour la période allant du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024.

Au cours de cette période, la Ville a continué à travailler en étroite collaboration avec l'OSEG, les associations communautaires locales, la Zone d'amélioration commerciale (ZAC) du Glebe et Tourisme Ottawa pour assurer la relance du parc Lansdowne après la pandémie en offrant un éventail d'activités visant à ramener les résidents et les visiteurs. Les données financières et les statistiques continuent d'indiquer que la Ville a gagné son pari d'augmenter le nombre d'événements et d'activités sur le site depuis la pandémie.

Répercussions financières

Malgré le succès du volet commercial du parc Lansdowne, le PPPL a enregistré des pertes financières nettes à chaque exercice et n'a pas encore généré de flux de trésorerie positifs nets, à l'exception des exercices 2015 et 2021-2022 et 2023-2024, qui ont enregistré des flux de trésorerie positifs en raison du produit d'emprunts, mais sans versement de distribution. La Société continue de contribuer au Fonds du cycle de vie, même lorsque les flux de trésorerie sont négatifs. Ces résultats financiers confirment qu'il faut améliorer le parc Lansdowne et faire en sorte que la Société en commandite du parc Lansdowne soit financièrement viable pendant toute la durée du partenariat.

Au 31 mars 2024, l'OSEG avait versé 160,5 millions de dollars en capitaux propres. Rien ne laisse présager que la Ville recevra une quelconque somme de la part du Partenariat au cours des 40 ans que dure la convention. Comme dans les projections antérieures, l'OSEG ne devrait pas récupérer la totalité des capitaux propres qu'elle a versés à ce jour. Les projections relatives aux capitaux propres injectés par l'OSEG s'élèvent à 175,7 millions de dollars, et seulement 23,6 millions de dollars de cette somme ont été remboursés dans le cadre du règlement de 2015 approuvé par le Conseil pour rembourser à l'OSEG les coûts contestés. Les versements au Fonds du cycle de vie sont maintenus à 65,8 millions de dollars pendant toute la durée de la convention.

CONTEXTE

Le 10 octobre 2012, le Conseil municipal a approuvé la version officielle du Plan de partenariat du parc Lansdowne ([ACS2012-PAI-INF-0010](#) et [ACS2012-CMR-LEG-0002](#)), ce qui constituait la dernière étape d'un processus de trois ans visant à définir un partenariat de 30 ans entre la Ville d'Ottawa et l'Ottawa Sports and Entertainment Group afin de transformer le parc Lansdowne. Le présent rapport répond à la demande du Conseil et aux exigences en matière de rapports aux termes des ententes relatives au projet du Plan de partenariat du parc Lansdowne. Enfin, le présent rapport donne

une mise à jour sur le fonctionnement du Plan de partenariat du parc Lansdowne (PPPL).

Le PPPL, dans les versions approuvées par le Conseil municipal le 28 juin 2012 et le 10 octobre 2012, prévoit une Société en commandite principale, constituée en vertu des lois du Manitoba, afin de limiter la responsabilité de la Ville et de l'Ottawa Sports and Entertainment Group (OSEG) en vertu des lois.

Le PPPL prévoit aussi des sociétés commanditaires pour chacun des volets du PPPL, à savoir : 1) le stade; 2) les commerces de détail; 3) l'équipe de la LCF; 4) l'équipe de hockey des 67 d'Ottawa. La Ville est partie à la convention unanime des actionnaires de la Société en commandite principale et de chacune des sociétés commanditaires des volets évoqués ci-dessus pour l'application des dispositions de chaque convention. Toutes ces conventions ont été versées au dossier auprès du greffier municipal et avocat général lorsque le Conseil municipal a approuvé les conventions officielles du PPPL et la version officielle du PPPL le 10 octobre 2012.

La Direction générale des loisirs, de la culture et des installations (DGLCI) est responsable de l'animation, de la programmation, de la location et de la gestion générale du parc urbain du parc Lansdowne, lequel comprend l'Édifice de l'horticulture, le pavillon Aberdeen, la place Aberdeen, la grande pelouse, la patinoire extérieure, l'aire de jeux pour enfants et le jardin communautaire ainsi que de la gestion quotidienne du partenariat. L'OSEG exploite et entretient le stade, l'aréna et le garage de stationnement et est responsable du domaine public pour l'ensemble de la partie du site consacrée aux commerces de détail et aux résidences. Dans le cadre d'un accord avec la Ville, l'OSEG assure en outre l'entretien permanent du parc urbain.

DISCUSSION

L'objectif du présent rapport est de répondre aux exigences relatives aux comptes-rendus à déposer en vertu des conventions se rapportant au PPPL et des directives du Conseil, dont : la synthèse des pouvoirs délégués exercés par la directrice municipale, l'avocat général et le trésorier municipal pour la période écoulée depuis le 10 novembre 2023; le compte-rendu des assemblées tenues le 20 août 2024 par la Société en commandite principale du parc Lansdowne et par les parties aux conventions unanimes des actionnaires; le compte-rendu des activités du Plan de partenariat du parc Lansdowne depuis le dernier rapport au Conseil le 10 novembre 2023 ([ACS2023-CMR-OCM-0010](#)).

Le présent rapport et ses recommandations sont regroupés dans les trois sections ci-après :

- Section 1 : Synthèse des pouvoirs délégués
- Section 2 : Rapport sur l'assemblée de la Société en commandite principale du parc Lansdowne et l'assemblée des parties aux conventions unanimes des actionnaires du 20 août 2024
- Section 3 : Mise à jour sur les activités du Partenariat public-privé du parc Lansdowne

Section 1 : Synthèse des pouvoirs délégués

Depuis le 10 novembre 2023, date à laquelle le personnel de la Ville a rendu compte pour la dernière fois de l'exercice des pouvoirs délégués dans le rapport annuel du Plan de partenariat du parc Lansdowne ([ACS2023-CMR-OCM-0010](#)), la directrice municipale les a exercés à dix reprises. Comme il est décrit dans la section 2 ci-dessous, lors de la réunion de la Société en commandite principale du 20 août 2024, la directrice municipale a approuvé avec l'OSEG les états financiers de la Société en commandite principale du parc Lansdowne et des sociétés en commandite qui la composent et a nommé KPMG en tant que vérificateur de la Société en commandite principale.

En outre, le 21 novembre 2024, la directrice municipale a signé deux conventions de prise en charge au nom de la Ville, à savoir la Convention de prise en charge de la CPPRPL de Lansgreen et la Convention de prise en charge de la CSCSP de Lansgreen. Ces conventions étaient nécessaires parce que, l'un des membres de l'OSEG, a transféré ses parts de l'OSEG à une nouvelle entité, Lansgreen Investments LP, une société en commandite de l'Ontario. Le transfert a été effectué au profit d'un bénéficiaire autorisé en vertu des conventions du PPPL. Lorsque Lansgreen Investments LP est devenue l'un des propriétaires de l'OSEG, elle a dû adhérer à la Convention du plan du Projet de réaménagement du parc [la « Convention du projet »] et à la Convention de la Société en commandite principale du parc Lansdowne (la « CSCSP »). La Convention de prise en charge de la CPPRPL de Lansgreen et la Convention de prise en charge de la CSCSP de Lansgreen sont les conventions juridiques en vertu desquelles Lansgreen Investments LP est devenue partie à la Convention du projet et à la CSCSP.

Puis, le 20 janvier 2025, la directrice municipale a signé deux autres conventions de prise en charge au nom de la Ville, soit la Convention de prise en charge de la CPPRPL

de Trinity et la Convention de prise en charge de la CSCSP de Trinity. Ces conventions étaient nécessaires parce que Trinity Lansdowne Ltd, l'un des membres de l'OSEG, a transféré ses parts de l'OSEG à une nouvelle entité, Trinity Sports and Entertainment Group Partnership (« TSEG »), une société en nom collectif de l'Ontario. Le transfert a été effectué au profit d'un bénéficiaire autorisé en vertu des conventions du PPPL. Lorsque TSEG est devenu l'un des propriétaires de l'OSEG, il a dû adhérer à la Convention du plan du Projet de réaménagement du parc [la « Convention du projet »] et à la Convention de la Société en commandite principale du parc Lansdowne [la « CSCSP »]. La Convention de prise en charge de la CPPERPL de Trinity et la Convention de prise en charge de la CSCSP de Trinity sont les conventions juridiques en vertu desquelles TSEG est devenu partie à la Convention du projet et à la CSCSP.

Section 2 : Rapport sur l'assemblée de la Société en commandite principale du parc Lansdowne du 20 août 2024 et l'assemblée des parties aux conventions unanimes des actionnaires du 20 août 2024

Dans le cadre du Plan de partenariat du parc Lansdowne, on a constitué la Société en commandite principale, dont la Ville et l'Ottawa Sports and Entertainment Group (OSEG) sont les associés commanditaires et dont Lansdowne Master GP Inc. est l'associé commandité.

La convention de la Société en commandite principale, conclue le 12 octobre 2012, prévoyait que l'exercice financier corresponde à l'année civile; toutefois, la clôture de l'exercice financier a été décalée au 31 mars chaque année à partir de 2019. La convention prévoyait aussi que l'associé commandité doive préparer les états financiers vérifiés de chaque exercice financier ainsi qu'un état des résultats et un bilan non vérifiés à la fin de chaque trimestre de l'exercice. La section sur les conséquences financières du présent rapport résume l'état des opérations de la Société en commandite principale, également appelé « État des résultats », depuis 2014. Les états financiers approuvés reçus par la Ville sont conservés au Bureau du greffier municipal.

Conformément au rôle que joue le Conseil municipal par rapport à d'autres entités dans lesquelles la Ville a une participation officielle (Hydro Ottawa et la Société de logement communautaire d'Ottawa, entre autres), son rôle par rapport à la Société en commandite principale et aux associés commanditaires des volets du projet est limité dans sa portée.

La Ville ne peut pas diriger les activités commerciales courantes. Par contre, le Conseil doit s'acquitter plusieurs obligations : il doit notamment participer aux assemblées annuelles, en se faisant représenter par la directrice municipale, et approuver les états

financiers annuels et la nomination des vérificateurs de la Société en commandite principale.

Assemblées annuelles de la Société en commandite principale du parc Lansdowne et des parties aux conventions unanimes des actionnaires du PPPL

Le 20 août 2024, les assemblées de la Société en commandite principale du PPPL et des parties aux conventions unanimes des actionnaires du PPPL ont eu lieu à l'hôtel de ville, dans la salle de conférence de la directrice municipale.

À chacune de ces deux assemblées, la Ville était représentée par la directrice municipale, le chef des finances par intérim, la trésorière municipale adjointe, la conseillère en politiques publiques municipales, le directeur général de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations, l'avocat général de la Ville. L'Ottawa Sports and Entertainment Group était pour sa part représenté, à chacune de ces deux assemblées, par Roger Greenberg, président du Conseil délégué et associé directeur.

L'associé commandité de la Société en commandite principale du parc Lansdowne et les associés commandités de chacune des quatre sociétés en commandite des volets du projet étaient représentés à chacune des deux assemblées par Mark Goudie, président et chef de la direction, David Porter, vice-président principal — Finances et technologie, et Matt Perron, conseiller juridique associé.

L'assemblée annuelle des parties membres de la Société en commandite principale du parc Lansdowne a essentiellement porté sur les résultats financiers pour la période se terminant le 31 mars 2024.

L'assemblée a également porté sur le budget de fonctionnement de 2024-2025 et sur l'état des flux de trésorerie mensuels de même que sur les projections pro forma révisées pour le système financier fermé en vertu du PPPL. Les liquidités et l'exposition au risque de l'organisation continueront à faire l'objet d'un contrôle annuel par les vérificateurs du PPPL, comme il est indiqué dans les notes aux états financiers consolidés du PPPL. Les travaux concernant Lansdowne 2.0 avanceront également conformément au processus établi par le Conseil municipal.

La deuxième assemblée, soit l'assemblée annuelle des parties aux conventions unanimes des actionnaires du PPPL, s'est enchaînée aussitôt après la levée de la première assemblée évoquée ci-dessus et a consisté à tenir une série de « sous-assemblées » se rapportant à chacun des associés commanditaires des volets du

projet, à savoir : 1) le stade; 2) le commerce de détail; 3) l'équipe de la Ligue canadienne de football (LCF); et 4) l'équipe de hockey des 67 d'Ottawa; y ont également participé, les parties à la convention unanime des actionnaires de chacune des sociétés commanditaires des volets du projet.

En tout, six décisions ont été adoptées par la Ville et l'OSEG pendant ces deux assemblées. Ces décisions concernaient l'adoption et l'approbation des états financiers vérifiés de la Société en commandite principale du parc Lansdowne pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023, l'adoption et l'approbation des états financiers des quatre sociétés en commandite des volets du projet et la reconduction du mandat de KPMG en tant que vérificateur de la Société en commandite principale.

Section 3 : Mise à jour sur les activités du Partenariat public-privé du parc Lansdowne

L'un des objectifs du présent rapport consiste à respecter la directive du Conseil, qui a demandé un compte-rendu annuel sur les activités du Partenariat public-privé Lansdowne.

Aperçu de la mise à jour de l'OSEG

La présente mise à jour couvre l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 de la Société en commandite principale du parc Lansdowne (la « société en commandite »), qui réunit l'Ottawa Sports and Entertainment Group (OSEG) et la Ville d'Ottawa. Le partenariat se compose des sociétés en commandite du stade du parc Lansdowne (Place TD), du Rouge et Noir d'Ottawa, des 67 d'Ottawa et des commerces de détail du parc Lansdowne.

L'exercice financier 2023-2024 a été fructueux pour la Place TD avec un total de 180 événements avec billetterie, comparativement 170 au cours de l'exercice financier 2022-2023. Le ROUGE et NOIR d'Ottawa et les 67 d'Ottawa ont cumulé 50 événements avec billetterie, le même nombre que l'exercice précédent.

Les trois équipes sportives locataires, soit l'Atletico d'Ottawa (football), les Blackjacks d'Ottawa (basket-ball) et le nouveau club de hockey professionnel féminin de la LPHF d'Ottawa, ont produit 34 événements avec billetterie, comparativement à 27 l'année précédente. En outre, les concerts et les événements organisés au cours de l'année ont représenté 96 événements avec billetterie. En comparaison, l'exercice 2022-2023 comprenait 93 concerts et autres événements payants. Au total, les équipes locataires et les concerts et événements ont représenté 130 événements avec billetterie, par rapport à 120 l'année précédente.

Commerces de détail et site

Les quelque 350 000 pieds carrés de locaux commerciaux et de bureaux louables de Lansdowne ont terminé l'exercice 2023-2024 avec un taux de location de 100 %, comparativement à 96 % au cours de l'exercice précédent. La durée moyenne pondérée des baux restant à courir pour l'ensemble des locataires était de 4,86 ans, alors qu'elle était de 4,74 ans lors de l'exercice précédent. Les recettes de stationnement sont revenues aux niveaux d'avant la pandémie, avec une augmentation de 27 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

Synthèse des résultats financiers

Au cours de l'exercice 2023-2024, la Société a généré des revenus de 59,5 millions de dollars, soit un écart défavorable de 3,1 millions de dollars par rapport au budget, mais une augmentation de 2,3 millions de dollars, soit 4 %, par rapport aux recettes de l'exercice 2022-2023. Le total des dépenses de fonctionnement, qui s'élève à 54,2 millions de dollars, est supérieur de 3,4 millions de dollars au budget. Il s'agit d'une augmentation de 0,6 million de dollars, soit 1 %, par rapport au total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2022-2023. La perte nette pour l'exercice 2023-2024 s'élève à (9,2 millions de dollars), soit 0,5 million de dollars de plus que le budget et 0,1 million de dollars de moins que le résultat de l'exercice 2022-2023.

Les résultats financiers ont été affectés par les performances du ROUGE et NOIR d'Ottawa, qui a raté les séries éliminatoires pour la 4e saison consécutive. La contribution nette correspondante des matchs à domicile a été inférieure de 1,9 million de dollars au budget en raison d'une fréquentation moins importante que celle prévue au budget. En outre, le ROUGE et NOIR a connu une autre année avec un nombre anormal de blessures parmi ses joueurs, ce qui a entraîné des coûts de 0,6 million de dollars inférieurs au budget. De leur côté, les 67 ont affiché un écart négatif de 0,3 million de dollars par rapport à leur contribution nette inscrite au budget, leur sortie des séries éliminatoires plus tôt que prévu étant à l'origine à elle seule de 0,2 million de dollars du total de cet écart négatif.

Les équipes locataires et les concerts et événements ont été supérieurs de 2,2 millions de dollars à leur contribution nette budgétée pour les matchs à domicile. Ce résultat est également supérieur de 1,6 million de dollars à celui de l'exercice 2022-2023.

Les commerces de détail ont vu leurs revenus augmenter de 1,4 million de dollars et leurs dépenses de fonctionnement totales diminuer de 0,4 million de dollars, ce qui s'est

traduit par une augmentation du résultat de fonctionnement total de 1,8 million de dollars, soit 17 %, par rapport à l'exercice 2022-2023.

Projections pro forma 2024-2025 actualisées

Les projections pro forma pour 2024-2025 (qui réévaluent la performance financière de la Société jusqu'à la fin de sa durée de vie) ont été actualisées pour refléter les résultats réels de l'exercice 2023-2024 et le budget de 2024-2025. Les projections pour les années à venir ont été revues à la lumière des résultats opérationnels actuels, avec des taux de croissance dans la plupart des secteurs d'activité semblables à ceux de l'exercice précédent. Seul le ROUGE et NOIR fait exception à cette règle, à savoir que les taux de croissance utilisés pour revenir à la fréquentation d'avant la pandémie ont été étalés sur une période plus longue, en fonction des performances actuelles et projetées. En outre, la consolidation de l'hypothèque actuelle et des marges de crédit en une nouvelle hypothèque à un taux d'intérêt plus bas au cours de l'exercice 2029-2030 a permis de réduire les frais d'intérêt dans les projections pro forma.

Il convient de noter que les projections pro forma 2023-2024 tiennent compte d'un aréna et d'un stade qui ont atteint la fin de leur durée de vie utile et qui ne seront pas remplacés ou améliorés de manière importante d'ici la fin du partenariat. Cette hypothèse est conforme à la manière dont les mises à jour précédentes ont été fournies et est distincte des projections de Lansdowne 2.0, lesquelles tiennent compte de l'incidence qu'auront les nouvelles installations de Lansdowne 2.0.

Après avoir pris en compte tout ce qui précède, les rajustements globaux de la nouvelle projection dans les résultats pro forma se traduisent par une réduction des distributions dans les projections pro forma sur 40 ans de 4,6 millions de dollars ou 1,7 %.

Programmation de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations

Compte-rendu de la programmation du parc urbain de la Ville

Au cours de la période de référence allant de juin 2023 à mai 2024, l'objectif de la Ville a été de poursuivre la relance du parc et d'offrir un éventail d'activités pour ramener les résidents et les visiteurs.

Plusieurs activités communautaires gratuites ont été organisées dans le parc urbain au cours de la période couverte par le présent rapport. La programmation artistique et culturelle comprenait la Vitrine artistique estivale, les concerts en plein air Tempo de la ville de la CIMO, la Danse latine à Lansdowne et les Soirées cinéma au parc Lansdowne. En outre, le Yoga à la pleine lune, la Grande course des œufs, les

vérifications de vélos et les Promenades à l'aube ont rassemblé des visiteurs enthousiastes de tous âges. Les 43 activités gratuites ont attiré environ 12 500 personnes à Lansdowne.

Les animateurs du parc urbain ont proposé 70 activités avec inscription, dont une série sur les arts visuels, le patin à roulettes et les ateliers STEAM (Science, technologie, ingénierie, arts et mathématiques), qui ont généré des recettes de plus de 44 000 dollars, en plus des 4 000 dollars issus des 147 activités libres, comme le skateboard, qui ont attiré plus de 3 500 participants.

Les soirées disco du Bal des Neiges ont attiré un nombre record de participants en 2024, avec 610 inscriptions et plus de 140 participants non inscrits. La fréquentation a doublé par rapport à l'année précédente. Ce programme tire parti d'une collaboration de longue date avec un partenaire communautaire qui fournit des patins à roulettes en location, ce qui permet d'accroître l'accès de la communauté à cette activité. La Course de citrouilles est revenue en 2023 avec 37 participants inscrits et plus de 3 500 visiteurs qui ont assisté à l'événement et profité des activités communautaires gratuites.

La patinoire extérieure réfrigérée a fonctionné pendant 139 jours entre le 22 novembre 2023 et le 9 avril 2024 sans aucune fermeture pour cause de mauvais temps. Le canal Rideau connaît la saison la plus courte de son histoire, ce qui a augmenté l'utilisation de la patinoire du parc Lansdowne. Le Bal de Neige a également amené au parc Lansdowne certaines des activités prévues sur le canal.

Compte-rendu sur les locations du parc urbain

Le tableau 1 compare le nombre de locations d'installations du parc urbain par des tiers au cours des six dernières périodes de référence et démontre l'augmentation continue du nombre d'événements et d'activités en 2023-2024 à la suite des efforts déployés pour égaler et dépasser les niveaux d'avant la pandémie.

Tableau 1 : Nombre de réservations pour des locations au parc Lansdowne de 2018 à 2024

Année de programmation (1 ^{er} juin - 31 mai)	Nombre de contrats de location	Nombre de jours de réservation	Nombre d'activités	Jours pour le Marché des fermiers d'Ottawa
2018-2019	186	245	301	48
2019-2020	149	213	299	37
2020-2021	16	126	35	55
2021-2022	63	242	315	54
2022-2023	95	215	293	55
2023-2024	96	220	409	56

De juin 2023 à mai 2024, les installations du parc urbain ont été le théâtre de 409 activités réparties sur 220 jours de réservation, ce qui démontre un retour constant des activités publiques, y compris des événements populaires tels que l'Expo de la Fin de semaine des courses d'Ottawa, les Journées de la culture coréenne, l'Ottawa Folk Festival, le Festival Escapade, le Marcheton Wiggle Waggle, le Marché des fermiers d'Ottawa, le Marché 613Flea et les Jeux autochtones des maîtres. La location d'installations a généré plus de 660 000 \$ de recettes et a attiré plus de 800 000 visiteurs.

Marché des fermiers d'Ottawa

Le Marché des producteurs agricoles au parc Lansdowne est devenu une destination incontournable tout au long de l'année pour les clients et les visiteurs. Les marchés intérieurs et extérieurs ont connu une forte hausse de participation en 2023, alors que l'on comptait jusqu'à 70 vendeurs quotidiens pour les marchés intérieurs et jusqu'à 73 vendeurs quotidiens pour les marchés extérieurs. Les cinq fins de semaine du Marché de Noël ont constitué l'une des plus grandes réussites de l'histoire de l'événement. Dans l'ensemble, le Marché des fermiers d'Ottawa a établi un cadre fructueux qui a permis à plus de 100 producteurs, artisans et petites entreprises alimentaires de la région de croître et de prospérer, attirant environ 40 000 personnes pour les marchés intérieurs, 100 000 personnes pour les 10 jours du Marché de Noël et 78 000 personnes pour les 26 marchés en plein air.

Pour mettre en valeur le Marché des producteurs agricoles, la place Aberdeen a été transformée par l'OSEG en un Marché de Noël en plein air unique en son genre, agrémenté d'illuminations de Noël et de spectacles en direct. Au total, 55 petits vendeurs se sont installés dans des cabanes de style européen, proposant des produits de saison et une photo avec le père Noël. Le Marché de Noël en plein air de 2023 a connu le plus grand succès de son histoire, attirant 260 000 visiteurs au cours du mois de décembre.

Société en commandite

La Ville, l'OSEG, la ZAC, les associations communautaires environnantes et Tourisme Ottawa ont continué à collaborer à l'organisation d'activités et d'événements sur le site. Comme de plus en plus d'événements revenaient sur le site, la collaboration interne est demeurée essentielle pour que l'on puisse répondre aux exigences logistiques et coordonner les activités sur le site (Transports, Règlements, Santé publique d'Ottawa, Services de police d'Ottawa, etc.).

Améliorations apportées au site

Diverses améliorations ont été apportées au site au cours de la période de référence, notamment l'installation de mains courantes au point d'accès de la patinoire, l'achat et l'installation de nouveaux meubles de parc, y compris des bancs extérieurs, des tables et des plantes placées stratégiquement sur la place Aberdeen. Le verger de pommiers a produit une bonne récolte qui a été cueillie par les visiteurs du parc et dont le reste a été ramassé par Harvest Ottawa qui en a fait don à huit organismes alimentaires locaux. En septembre 2023, 600 livres ont été récoltées, comparativement à 400 livres la première année. Une étude sur les arbres du parc urbain a été réalisée afin que l'on comprenne mieux la viabilité et la durabilité de ceux-ci. Un sentier menant à l'avenue Holmwood a été élargi à l'angle nord-est de l'Édifice de l'horticulture afin d'améliorer l'accessibilité pour les piétons et les cyclistes. Des études de planification et de conception ont été réalisées pour le soffite de l'Édifice de l'horticulture ainsi que pour le raccordement final de l'alimentation en eau à l'unité de réfrigération de la fontaine commémorative Thomas-Ahearn.

Résultats financiers

Les résultats financiers de l'exercice 2023 illustrent la réussite de l'équipe du parc Lansdowne en ce qui concerne le redémarrage des activités dans le parc urbain et le retour aux niveaux d'avant la pandémie pour générer des revenus. Les recettes de la Ville ont augmenté de 21 % par rapport à 2022 et dépassent désormais de 24 % les recettes attendues, ce qui a permis de réduire le coût net des opérations à 95 % du montant budgétisé.

Tableau 2 : Résultats financiers pour les exercices 2019 à 2023

	Dépenses	Recettes	Résultat net
Budget de 2019	2 261 172 \$	- 602 758 \$	1 658 414 \$
Chiffres réels pour 2019	2 214 636 \$	- 617 893 \$	1 596 743 \$
Budget de 2020	2 288 948 \$	- 632 985 \$	1 655 963 \$
Chiffres réels pour 2020	2 069 030 \$	- 127 639 \$	1 941 390 \$
Budget de 2021	2 307 714 \$	- 632 985 \$	1 674 729 \$
Chiffres réels pour 2021	1 956 599 \$	- 326 182 \$	1 630 416 \$
Budget de 2022	2 389 962 \$	- 615 008 \$	1 774 954 \$
Chiffres réels pour 2022	2 259 134 \$	- 629 150 \$	1 629 983 \$
Budget de 2023	2 386 058\$	- 615 008 \$	1 771 050 \$
Chiffres réels pour 2023	2 445 290\$	- 761 981 \$	1 683 308 \$

Regard sur l'avenir

Le parc urbain connaîtra de nombreux changements au cours de la prochaine période de référence. La réfection du toit du Pavillon Aberdeen devrait commencer au début de l'année 2025 et s'échelonne sur 18 mois. D'autres changements importants dans le secteur du parc urbain sont en attente des approbations requises par le Conseil municipal pour le projet de centre événementiel et les tribunes du côté nord. La Ville continue de travailler en collaboration avec l'OSEG et les partenaires municipaux afin de limiter au maximum les conséquences sur la programmation, les résidents et les visiteurs.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Le Plan de partenariat du parc Lansdowne (PPPL) se fonde sur un « système financier fermé » qui comptabilise les dépenses en immobilisations et les contributions adoptées par la Ville et par l'OSEG ainsi que les flux de trésorerie générés par les opérations pour établir les sommes à répartir éventuellement entre les partenaires. Dans le cadre de ce système fermé, l'OSEG est responsable des déficits auxquels peuvent donner lieu les opérations. La distribution est effectuée selon une « cascade » de priorités : premièrement, la réserve pour le remplacement en fin de vie du stade et du

stationnement, deuxièmement, le rendement sur les capitaux propres de l'OSEG et de la Ville (qui est nul pour la Ville de fait qu'elle n'a pas injecté de capitaux propres), troisièmement, le rendement sur les capitaux propres supplémentaires de l'OSEG, quatrièmement, le rendement sur les capitaux propres minimums de l'OSEG, cinquièmement, le rendement sur les capitaux propres réputés de la Ville et à la toute fin, le partage à parts égales de tout solde restant entre la Ville et l'OSEG. Le rendement des capitaux propres est fixé à 8 % d'intérêts non composés.

Le tableau ci-dessous expose en détail les recettes et les dépenses d'exploitation nettes pour chacun des volets du système financier fermé, depuis le début des opérations en 2014 jusqu'à la fin de l'exercice 2023-2024. En outre, les postes relatifs à la dépréciation et à l'amortissement, aux charges d'intérêt et aux autres produits et dépenses sont présentés séparément afin d'expliquer les différences entre le résultat d'exploitation net et le résultat net.

En 2023-2024, les recettes ont augmenté de 4,1 % et les dépenses d'exploitation n'ont augmenté que de 1,2 % par rapport à l'année précédente, ce qui a permis d'améliorer les résultats d'exploitation de la Société. Cependant, une augmentation des emprunts jumelée à une hausse des taux d'intérêt a entraîné une perte nette de 9,2 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024, comparable à celle de l'exercice précédent. Les commerces de détail continuent d'être les principaux contributeurs au résultat d'exploitation net. Malgré le succès du volet commercial, le PPPL a enregistré des pertes financières nettes à chaque exercice et n'a pas encore généré de flux de trésorerie positifs nets, à l'exception des exercices 2015, 2021-2022 et 2023-2024 qui ont affiché des flux de trésorerie positifs en raison du produit de l'emprunt, mais sans aucune distribution versée. La Société en commandite continue de contribuer au Fonds du cycle de vie même lorsque les flux de trésorerie sont négatifs. Malgré des flux de trésorerie négatifs dans l'ensemble, la Société continue d'effectuer des paiements sur la dette, y compris sur le prêt garanti par la Ville, dont le solde était 15,5 millions de dollars à la fin de l'exercice 2023-2024 sur les 23,6 millions de dollars initialement empruntés.

Ces résultats financiers confirment qu'il faut améliorer le parc Lansdowne et faire en sorte que la Société en commandite du parc Lansdowne soit viable pendant toute sa durée.

Tableau 3 : Synthèse de l'état des opérations de 2014 à 2023-2024

État des opérations (en millions de dollars)	2014	2015	2016	2017*	2018-2019**	2019-2020	2020-2021***	2021-2022***	2022-2023	2023-2024
Recettes										
ROUGE ET NOIR	18,5	20,0	20,7	21,2	22,4	17,7	0,8	12,9	21,6	20,5
67 d'Ottawa	2,3	2,5	2,2	2,5	3,9	4,1	0,2	2,1	4,0	4,2
Stade et Centre d'événements	2,9	7,6	9,0	19,8	10,8	9,2	1,4	5,3	12,1	13,9
Commerces de détail	1,0	12,6	17,8	18,3	23,7	20,0	16,0	18,5	19,6	21,0
105 ^e Festival de la Coupe Grey Inc.	-	-	-	6,1	-	-	-	-	-	-
Total des recettes	24,7	42,6	49,8	67,8	60,8	51,0	18,4	38,8	57,2	59,5
Dépenses de fonctionnement										
ROUGE ET NOIR	16,9	18,0	19,6	19,8	23,6	20,2	7,3	16,9	24,2	23,6
67 d'Ottawa	3,4	3,3	3,4	3,8	5,0	4,8	1,7	3,3	4,6	4,7
Stade et Centre d'événements	14,1	14,6	15,9	21,8	18,2	14,9	3,4	8,5	16,0	17,5
Commerces de détail	0,8	7,0	8,0	7,5	9,5	8,2	8,3	7,5	8,7	8,3
Honoraires professionnels (vérification)	-	-	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
105 ^e Festival de la Coupe Grey Inc.	-	-	-	6,1	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses	35,3	42,9	47,1	59,3	56,5	48,2	20,9	36,3	53,6	54,2
Produit d'exploitation (pertes)	(10,6)	(0,4)	2,7	8,6	4,3	2,8	(2,3)	2,5	3,6	5,3
Dépréciation et amortissement	(4,6)	(7,4)	(8,6)	(8,8)	(11,1)	(7,4)	(6,8)	(7,0)	(7,2)	(7,4)
Charges d'intérêts	(0,6)	(3,7)	(6,0)	(6,0)	(6,3)	(4,8)	(4,7)	(4,9)	(5,9)	(7,3)
Autres recettes/(dépenses) ¹	-	(1,1)	(2,4)	(1,6)	0,4	(1,9)	1,4	1,0	0,4	0,2
Produit net (pertes)	(15,8)	(12,6)	(14,4)	(7,9)	(12,7)	(11,3)	(12,4)	(8,4)	(9,1)	(9,2)
Augmentation (diminution) de la trésorerie avant contributions nettes des partenaires	(37,7)	17,4	(19,8)	(15,3)	(12,7)	(9,7)	(7,4)	7,5	(8,9)	1,9

¹Comprend les variations de la juste valeur des instruments financiers sans incidence sur la trésorerie.

Remarques : * L'exercice 2017 comprend la tenue de la Coupe Grey, ** L'exercice 2018-2019 compte 15 mois et *** Les exercices 2020-2021 et 2021-2022 ont été touchés par les restrictions liées à la COVID-19.

La mise à jour des projections pro forma de 2024-2025 de l'OSEG sans réaménagement montre une diminution de 4,6 millions de dollars à 266,0 millions de dollars des sommes distribuées par la structure en cascade sur la projection de 40 ans comparativement à la projection de 2023-2024 présentée au Conseil en novembre 2023 dans le Rapport annuel sur le parc Lansdowne ([ACS2023-CMR-OCM-0010](#)). Ces projections sont soumises, chaque année, à des variations, puisqu'elles sont affinées pour mieux tenir compte des tendances. Le tableau ci-après donne un aperçu des distributions en cascade prévues pour l'OSEG et la Ville en dollars non indexés.

Tableau 4 : Comparaison des sommes distribuées en cascade (en dollars non indexés)

Cadre actuel de la cascade (en millions de dollars)	Projection 2012 30 ans	Projection 2015 30 ans	Projection 2021-2022 40 ans	Projection 2022-2023 40 ans	Projection 2023-2024 40 ans	Projection 2024-2025 40 ans
Fonds du cycle de vie	58,5	64,2	66,3	65,8	63,3	61,5
Résumé pour l'OSEG						
Capitaux propres minimums de l'OSEG	30,0	36,8	17,0	17,0	17,0	17,0
Capitaux propres supplémentaires de l'OSEG	26,3	63,5	6,5	6,5	6,5	6,5
Rendement sur les capitaux propres de l'OSEG	73,1	259,5	454,9	236,7	183,8	181,0
Part résiduelle aux bénéficiaires	32,8	-	-	-	-	-
Total OSEG	162,2	359,8	478,4	260,2	207,3	204,5
Résumé pour la Ville d'Ottawa						
Capitaux propres consacrés au financement par la Ville d'Ottawa*	-	-	-	-	-	-

Cadre actuel de la cascade (en millions de dollars)	Projection 2012 30 ans	Projection 2015 30 ans	Projection 2021-2022 40 ans	Projection 2022-2023 40 ans	Projection 2023-2024 40 ans	Projection 2024-2025 40 ans
Rendement des capitaux propres réputés de la Ville d'Ottawa	60,8	-	-	-	-	-
Part résiduelle aux bénéficiaires	32,8	-	-	-	-	-
Total pour la Ville	93,6	-	-	-	-	-
Total des sommes distribuées en cascade	314,3	424,0	544,7	326,0	270,6	266,0

**Nota : la participation de la Ville en matière de capitaux propres est nulle.*

Selon les prévisions les plus récentes, l'OSEG ne récupère pas la totalité des capitaux propres investis, et c'est pourquoi il n'est pas prévu de paiement à la ville pour ces prochaines années à la fin de la convention de 40 ans.

La distribution globale prévue sur la période de 40 ans de 266,0 millions de dollars est maintenant inférieure de 48,6 millions de dollars aux projections initiales sur 30 ans en 2012, malgré l'augmentation de la durée de la convention de dix ans. Le changement le plus important est une réduction du rendement des capitaux propres de l'OSEG.

Au 31 mars 2024, l'OSEG avait versé 160,5 millions de dollars en capitaux propres. Rien ne laisse présager que la Ville recevra une quelconque somme de la part du Partenariat au cours des 40 ans que dure la convention. Comme dans les projections antérieures, l'OSEG ne devrait pas récupérer la totalité des capitaux propres qu'elle a versés à ce jour. Les projections relatives aux capitaux propres injectés par l'OSEG s'élèvent à 175,7 millions de dollars, et seulement 23,6 millions de dollars de cette somme ont été remboursés dans le cadre du règlement de 2015 approuvé par le Conseil pour rembourser à l'OSEG les coûts contestés. Les versements au Fonds du cycle de vie sont maintenus à 61,5 millions de dollars pendant toute la durée de la convention.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'existe aucun obstacle d'ordre juridique à recevoir ce rapport à titre informatif. Le personnel de la Ville est tenu de rendre compte de l'exercice des pouvoirs délégués dans le cadre du Plan de partenariat du parc Lansdowne.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS DE QUARTIER

Il s'agit d'un rapport à l'échelle de la Ville.

RÉPERCUSSIONS EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Les délégations de pouvoir exercées dans le cadre des conventions du Plan de partenariat du parc Lansdowne du 10 novembre 2023 à ce jour sont décrites dans le présent rapport.

Depuis le 10 novembre 2023, date à laquelle le personnel de la Ville a rendu compte pour la dernière fois de l'exercice des pouvoirs délégués dans le Rapport annuel du Plan de partenariat du parc Lansdowne (ACS2023-CMR-OCM-0010), la directrice municipale les a exercés à dix reprises. Comme il est décrit dans la section 2 du présent rapport, lors de la réunion de la Société en commandite du 20 août 2024 la directrice municipale a approuvé les états financiers de la Société en commandite principale du parc Lansdowne et des sociétés en commandite qui la composent et a nommé KPMG en tant que vérificateur de la Société en commandite principale. En outre, comme il est décrit plus en détail ci-dessus, le 21 novembre 2024 et le 20 janvier 2025, la directrice municipale a signé deux conventions de prise en charge au nom de la Ville.

CONSULTATION

Le présent rapport fait le point sur les conventions juridiques se rapportant au projet du Plan de partenariat du parc Lansdowne, résume la réunion de la Société en commandite principale du parc et dresse un bilan activités du Partenariat public-privé du parc Lansdowne. Le personnel poursuivra les discussions et les consultations avec les partenaires relativement aux activités menées sur le site. La consultation du public concernant Lansdowne 2.0 est en cours.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Comme l'indiquent les rapports précédents, l'accessibilité à l'aréna et aux gradins du côté nord du parc Lansdowne doit être améliorée.

Les nouvelles installations créeront un lieu moderne et accueillant qui répond aux normes d'accessibilité actuelles, notamment le *Code du bâtiment de l'Ontario*, la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (2005) et les Normes de conception accessible de la Ville. Ces aménagements amélioreront l'accessibilité du milieu bâti du parc de Lansdowne et feront en sorte que les personnes handicapées et

les personnes de tous âges pourront plus facilement accéder aux installations et les utiliser.

Avec la mise en œuvre du Plan de viabilité de la Société en commandite du parc Lansdowne, l'accessibilité jouera un rôle prépondérant dans les efforts de revitalisation. L'équipe responsable de la conception a engagé des discussions et des consultations avec la communauté, notamment avec l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA), dont le bureau d'Ottawa se trouve sur le site, et avec le Comité consultatif sur l'accessibilité de la Ville. L'équipe responsable de la conception travaille également avec le Bureau de l'accessibilité pour s'assurer que les personnes handicapées et les personnes âgées sont consultées et que les consultations sont accessibles.

RÉPERCUSSIONS SUR LE PLAN DE LA GESTION DES RISQUES

Les incidences sur les risques ont été recensées et sont maîtrisées conformément aux modalités exposées dans le présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

L'approbation du présent rapport n'a pas de répercussions précises sur les zones rurales. Le Marché des fermiers d'Ottawa exerce ses activités dans le parc urbain dans le cadre d'un permis d'occupation et permet d'appuyer des producteurs des zones rurales dans cette initiative.

PRIORITÉS DU MANDAT DU CONSEIL

Le présent rapport soutient les engagements en cours de la Ville, les priorités actuelles inscrites au mandat du Conseil pour une économie diversifiée et prospère et l'engagement de la Ville pour ce qui est de la viabilité financière et de la transparence.

DOCUMENTS À L'APPUI

Document 1 : Assemblée annuelle des porteurs de parts de la Société en commandite simple principale Lansdowne — 30 août 2023 — Approuvé le 20 août 2024

Document 2 : Assemblée des parties aux conventions unanimes des actionnaires — Procès-verbal de la réunion du 30 août 2023 — Approuvé le 20 août 2024

Document 3 : Assemblée des parties aux conventions unanimes des actionnaires – Procès-verbal de la réunion du 20 août 2024 (inclus après la publication de l'ordre du jour)

Document 4 : Assemblée annuelle des porteurs de parts de la Société en commandite simple principale du parc Lansdowne – Procès-verbal de la réunion du 20 août 2024 (inclus après la publication de l'ordre du jour)

SUITE À DONNER

Le personnel donnera suite à toutes les directives que donnera le Conseil en prenant connaissance de ce rapport.

Le personnel soumettra tous les ans un rapport sur le partenariat du parc Lansdowne conformément aux exigences relatives à la présentation des rapports.

Remarque : Dans le présent rapport, des corrections ont été apportées à de petites erreurs grammaticales et à des hyperliens qui ne fonctionnaient pas, conformément au pouvoir délégué de la greffière municipale, comme défini à l'annexe C, article 8 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (n° 2024-265).